

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,
— 10 fr. pour six mois,
— 6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 23 mars.

AVIS.

Un arrêté de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur, en date du 27 janvier dernier, autorise le propriétaire-gérant du *Journal de Roubaix* à traiter de matières politiques et d'économie sociale, en se conformant aux lois et règlements qui régissent la presse.

L'obstacle qui s'opposait à un examen développé, dans cette feuille, de questions relatives au commerce et à l'industrie ayant disparu, le *Journal de Roubaix* répondra désormais plus complètement à son titre. Son prochain numéro dira le but qu'il se propose d'atteindre.

A dater du 6 avril, le journal, sous un format plus grand, et imprimé en caractères neufs, paraîtra trois fois par semaine.

Il sera distribué en ville le soir, la veille de sa date. J. REBOUX.

Moniteur du 20 mars.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le journal officiel contient le compte-rendu des opérations de la Banque de France et de ses succursales pendant l'année 1860, par M. le comte de Germiny.

Les opérations de la Banque de Lille présentent une diminution de 29,049,000 fr. Elles ont été de 232,519,000 fr. en 1860; en 1859, de 261,568,000.

L'assemblée générale de la Banque de France a nommé : M. le comte Pillet-Will, régent pour deux ans, en remplacement de M. le comte Pillet-Will, son père, décédé.

Elle a réélu : M. Fère, censeur pour trois ans; M. Périer, régent pour cinq ans; M. le baron A. de Rothschild, régent pour cinq ans; M. Akermann, régent pour cinq ans.

Moniteur du 21 mars.

PARTIE NON OFFICIELLE.

La Cour des comptes, réunie en audience solennelle sous la présidence de M. Barthe, sénateur, premier président, a prononcé aujourd'hui 20 mars 1861, sa déclaration générale de conformité sur les comptes de l'année 1859.

Dans la même audience, elle a prononcé sa déclaration générale de conformité sur les comptes en matières du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour les années 1856 et 1857.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Le *Moniteur* publie le tableau comparatif des principales marchandises importées et exportées pendant le mois de février isolément et les deux premiers mois de 1861. Les droits perçus à l'importation étaient, en 1859, de 26,412,079 fr.; en 1860, de 26,848,485 fr.; ils sont, en 1861, de 16,635,000 fr.

Pour le mois de février, les chiffres sont de 13,823,832 fr. en 1859, de 13,237,248 fr. en 1860, et de 8,500,000 fr. en 1861.

Un certain nombre de marchandises étrangères qui figurent à l'importation, ayant été affranchies de tous droits, sont actuellement reprises simultanément au commerce spécial comme au commerce général, puisqu'en fait elles sont laissées immédiatement à la libre disposition des intéressés.

Au tableau des exportations, il y a diminution sur les vins ordinaires, dont la quantité en était, pour les deux premiers mois, de 35,658 hectolitres en 1859 et de 284,030 hect. en 1860; elle est de 250,487 hect. en 1861.

L'exportation de l'or et des métaux précieux, qui était de 2,776,498 hectogrammes en 1859 et de 2,711,584 en 1860, n'est plus que de 2,583,203 hectogrammes.

L'exportation des modes était de 923,319 hectogrammes en 1859, de 882,936 en 1860; elle est de 589,314 en 1861, toujours pour les deux premiers mois.

Le ministre de l'agriculture et des travaux publics vient, dit-on, de s'entendre avec les compagnies de chemins de fer pour que les travaux soient menés, pendant cette année, avec une grande activité sur les embranchements et lignes intermédiaires, de manière à ce que le réseau national des chemins français soit complet le plus tôt possible.

On parle aussi d'un règlement nouveau pour la police des chemins de fer français. Les attributions des commissaires du gouvernement près les compagnies seraient augmentées; ils seraient astreints à un service des plus actifs sur toutes les lignes.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

EMPIRE FRANÇAIS.
PRÉFECTURE DU NORD.

Nous, Préfet du département du Nord, Commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu l'avis de la démission de MM. EUGÈNE GRIMONPREZ & GAYDET-BOET, membres patrons du Conseil des Prud'hommes de Roubaix;

Vu la loi du 1^{er} juin 1853;
Vu notre arrêté du 21 mai 1860, relatif aux élections pour le renouvellement partiel des membres des Conseils de Prud'hommes;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Les électeurs patrons de la circonscription de Roubaix, sont convoqués au jeudi 4 avril prochain, à neuf heures du matin, à la Mairie de cette ville, à l'effet de pourvoir à la nomination de deux Prud'hommes patrons, en remplacement de MM. EUGÈNE GRIMONPREZ & GAYDET-BOET.

Art. 2. Des cartes ou convocation seront adressées aux électeurs par les soins de M. le maire de Roubaix.

Art. 3. Les opérations auront lieu suivant les dispositions de notre arrêté du 21 mai 1860 ci-dessus visé et seront constatées par un procès-

verbal qui nous sera adressé aussitôt après l'élection.

Art. 4. M. le maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, 18 mars 1861.

Signé : VALLON.

Pour ampliation :
Le Secrétaire-Général,
Signé : DUREAU.

Pour copie conforme :
Le Maire de la ville de Roubaix,
• ERNOULT-BAYART.

L'administration municipale vient d'être autorisée à signifier la démolition de plusieurs maisons insalubres situées dans différents quartiers de Roubaix.

Cette décision, qui intéresse le bien-être de la population ouvrière, est le résultat des mesures indiquées par MM. les membres du conseil de salubrité publique.

La Chambre consultative de Roubaix s'est réunie, il y a quelques jours, à l'effet de nommer une commission chargée de faire un démarcage auprès de M. le ministre du commerce et des travaux publics, pour demander le plus prompt achèvement du canal de Roubaix.

La Chambre consultative s'est rapporterait, dit-on, à la sagesse du gouvernement qui désignerait lui-même le tracé à adopter.

L'administration municipale vient de confier à un nouvel entrepreneur le service de l'enlèvement des boues et immondices de la ville qui, depuis quelque temps, laissait beaucoup à désirer. Des mesures efficaces vont être prises pour que les inconvénients dont le public a eu à se plaindre ne se renouvellent plus.

De leur côté, les habitants, lorsque l'enlèvement des boues marchera d'une façon régulière, s'empresseront, sans nul doute, de se conformer au règlement en ce qui concerne le balayage.

FRUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX DU 23 MARS 1861.

EXPIATION.

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro.)

Il y a plusieurs années, vivaient à Marseille deux amis dont l'union toute fraternelle était citée comme un exemple unique et une admirable exception. Habités, dès le berceau, à une communauté de vie et de sentiments, quoique pourtant d'une organisation bien différente, ils avaient grandi et étaient devenus hommes sans que rien eût pu les séparer. C'étaient les mêmes goûts, les mêmes idées; on eût dit un seul cœur et une même volonté animant deux corps.

Albert... était avocat, Jules... avait pris la carrière du commerce.

Le charme que ces deux amis trouvaient dans leur affection réciproque était si grand, que, dans leur naïve confiance, ils s'étaient promis de renoncer à tout autre attachement, à tout autre lien; et, heureux au sein de l'amitié, ils renouaient à l'amour, ils le bravaient! Les malheureux! ils ignoraient quelle est sa terrible puissance.

Mais, en avançant dans la vie, l'expérience modifia leurs idées, tout en donnant encore plus de force à leur affection, et Jules, cédant à certaines exigences sociales que son avenir lui faisait un devoir de respecter, chercha à contracter un mariage.

Une occasion favorable ne tarda pas à se présenter, et, grâce à sa position et à ses honorables précédents, il put faire ce que le monde appelle un bon mariage, car il épousa une jeune fille qui lui apportait une grande fortune.

Habitué à voir un autre sentiment lui suffire, Jules se montra-t-il trop peu désireux de rencontrer dans sa femme les convenances de caractère et les sympathies du cœur sans lesquelles il n'est pas de bonheur possible, ou bien se laissa-t-il éblouir par les avantages matériels de cette union? C'est ce que je ne saurais dire; mais ce qui était malheureusement trop évident, c'est que ces deux êtres n'étaient nullement faits l'un pour l'autre. Autant Jules était grave, autant il y avait de légèreté dans le caractère de Marielle; et calme, froid comme il était, il ne pouvait comprendre une femme ardente et passionnée, en qui tout, jusqu'à l'affection, lui semblait exagéré.

Et pourtant Jules était bon, loyal et confiant, et il aimait cette femme plus qu'elle ne le pensait, plus qu'il ne le croyait lui-même.

Lors de son mariage, il avait voulu que rien ne fût changé dans sa vie ordinaire; Albert continua d'habiter le corps de logis qu'il occupait dans la maison de son ami, et ils conservèrent entières leurs habitudes de fraternelle communauté.

Mais autant Jules par son caractère, par ses idées, par son organisation, s'éloignait de Marielle; autant Albert s'en rapprochait. Livré à la vie excentrique du haut commerce et des spéculations, Jules vivait sans cesse et forcément éloigné de Marielle, et cette femme jeune, à l'imagination ardente, aux passions vives et exaltées, serait morte dans la solitude de ses longues journées, si elle n'avait eu près d'elle un

compagnon de captivité, comme elle disait.

Mais de cette intimité de tous les jours et de toutes les heures, de ces promenades solitaires, de ces lectures et de ces conversations passionnées jaillit l'éclair précurseur de l'orage; longtemps ils s'aimèrent en silence et vertueux encore; mais enfin ils furent criminels, puisqu'ils se dirent qu'ils s'aimaient.

A partir de ce jour, tous ceux qui s'écoulaient ne firent que développer le germe de ce honteux amour, qui devait plus tard donner tant de fruits de sang et de mort, et, pour que le crime fût complet, l'occasion seule manqua, l'enfer vint leur offrir.

Le monde, dont l'haleine empoisonnée peut ternir l'éclat de la vertu, n'avait point tardé à pénétrer les mystères du lien qui attachait Albert à la maison de Jules; on en parlait tout haut dans les cercles, on se montrait du doigt les deux coupables à leur entrée dans les salons; et cependant Jules s'endormait dans son aveuglement.

Un jour pourtant, qu'il s'était approché d'un groupe où il était inconnu, il entendit le récit d'une de ces mille histoires qui, toutes fausses, se rattachaient à un sujet qui n'était que trop vrai. Dans son cœur loyal et généreux, Jules n'aurait pu trouver un soupçon pour accuser son ami, dussent toutes les apparences combattre contre lui; aussi, ce fut avec le courage d'une noble conviction que, s'avancant au milieu de ce groupe de lâches, il jeta le nom de calomnieux à la face de l'infâme qui se jouait ainsi de la vie d'un homme, du repos d'une femme, de l'honneur de toute une famille, et qu'il lui fit une de ces mortelles injures que le monde veut voir lavées dans du sang, de quelque poitrine qu'il s'échappe.

Une rencontre fut donc arrêtée pour le lendemain matin, et, tandis que Jules exposait ainsi sa vie au fer d'un spadassin pour défendre son ami de la plus lâche trahison, celui-ci réunissait tous ses efforts pour accomplir son affreux projet.

L'heure était fort avancée quand Jules revint chez lui; il lui avait fallu chercher des témoins, voulant, par délicatesse, cacher tout à Albert; et puis, il désirait trouver Marielle endormie.

Quand il rentra, Albert était encore près d'elle; embarrassé à leur vue, il leur dit à peine quelques mots, et, prétextant des affaires pressantes qui l'obligeaient à partir le lendemain avant le jour pour un voyage de quelques heures, il courut s'enfermer dans son cabinet afin de disposer ses affaires de telle sorte que sa mort, si elle arrivait, ne jetât aucun trouble dans sa maison, et n'apportât aucun souçi matériel à sa femme.

Albert ne manqua pas d'exploiter ce silence qui marquait, selon lui, plus que l'indifférence et de la froideur. Ce lâche joua si bien son rôle, il sut si adroitement semer le soupçon, lancer la calomnie, exciter la jalousie, irriter la passion de Marielle, ses instances devinrent si pressantes, ses paroles d'amour si brûlantes et si persuasives, que cette femme vaincue, fascinée, perdue, se jeta dans ses bras, oubliant Jules, oubliant le monde, oubliant ses devoirs, oubliant Dieu, et, entre ces deux baisers, gage de leur damnation à tous deux, le criminel rendez-vous ayant été arrêté, Albert partit emportant la clé de la petite porte du jardin sur lequel s'ouvraient les fenêtres de la chambre à coucher de Marielle.

Le lendemain, avant le jour, Jules sortit seul, marchant avec précaution, et tremblant comme un voleur qui s'avance dans une maison incon-